

2024-13

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

**AR Prefecture**

046-214602963-20240513-2024\_13-DE  
Reçu le 14/05/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 MAI 2024**

Convocation le 6 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD et Véronique LABRANDE

**Étaient absents** : Monsieur Gérard VAN MARLE qui donne procuration à Véronique LABRANDE, Madame Nelly VAN MARLE qui donne procuration à Chantal DELCROS, Benoit LAFARGUE et Florence TISSANDIE-VERGNE

**Secrétaire de séance** : Véronique LABRANDE

**DÉSIGNATION « CORRESPONDANT MAIRIE » AUPRÈS DE L'INSEE**

Monsieur le maire informe que chaque année l'INSEE réalise des enquêtes sur de nombreux thèmes (la population, l'emploi ; les conditions de vie, le logement, la santé...) auprès des ménages. Ces derniers sont systématiquement prévenus par courrier postal.

Selon le protocole, l'enquêteur(trice) peut réaliser l'enquête par téléphone ou en face à face au domicile des enquêtes, muni(e) de sa carte officielle l'accréditant. Dans ce cas, les mairies, les préfectures, les autorités de police et de gendarmerie sont informées. Ce qui n'est pas le cas pour les enquêtes téléphoniques.

Afin de lever toute inquiétude que pourraient connaître les administrés, il est proposé de désigner un « correspondant mairie » auprès de l'INSSE, il deviendra son interlocuteur privilégié.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DÉSIGNE** Madame Nelly VAN MARLE « correspondante mairie » auprès de l'INSEE.

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 13 mai 2024  
Le Maire, Raoul DEBAR

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 14/05/2024  
Le Maire, Raoul Debar

